Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 029-212902910-20260122-220120265-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE	EXTRAIT DU REGISTRE
ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN	DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE TREGOUREZ	DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°220120265

DATE DE CONVOCATION : ..... 16 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le 22 janvier à 20h00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Lénaïk Jourdren.

DATE D'AFFICHAGE : ..... 16 janvier 2026

Nombre de Conseillers en exercice 15

Nombre de présents 11

Nombre de votants. 13

Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Bruno Quiniou qui a donné procuration à Philippe Ansquer,

Marion Pasdeloup qui a donné procuration à Lénaïk Jourdren,

Benjamin Le Bouëc, absent excusé,

Christophe Philip, absent excusé,

Secrétaire élue : Armelle Evenat

OBJET : Régularisation foncière - rue des Sports

Par acte du 20/01/1979, Finistère Habitat a acheté un terrain pour édifier des logements sociaux.

Suite au récent bornage commandé par Finistère Habitat pour diviser le groupe en vue de commercialiser les logements, il apparait qu'une partie des espaces extérieurs empiètent sur le fonds voisin communal.

Il convient de régulariser la situation par l'acquisition de 3 parcelles communales issues du domaine public cadastrées en section AC sous les numéros 174, 175 et 176 pour des contenances respectives de 8 m^2, 10 m^2 et 4 m^2 pour un total de 22 m^2.

L'acquisition par Finistère Habitat à la commune se réalisera à titre onéreux pour un € symbolique.

Les frais d'acte seront pris en charge par Finistère Habitat.

Par lettre valant avis du 16 janvier 2026, la direction immobilière de l'Etat (service des domaines) a retenu une valeur de 1 €.

Les actes seront exonérés de droit d'enregistrement et de publicité foncière, en application de l'Article 1042 du Code Général des Impôts.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Valide la cession à titre onéreux pour 1 € l'acquisition de ces 3 parcelles cadastrées en section AC sous les numéros 174, 175 et 176.

-Valide la prise en charge des frais d'acte par Finistère Habitat,

Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 029-212902910-20260122-220120265-DE

- Donne mandat au Maire pour toute signature à intervenir permettant l'aboutissement de cette cession.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétariat

Armelle Evenat

Le Maire,

Lénaïk Jourdren

MAIRIE DE TREGOUREZ 29970 (Finistère)

Transmis au représentant de l'Etat le : .....

Publié le : .....

